

Budget primitif 2023

Note du Vice-Président

Préambule : cette note commente le diaporama présenté en séance. Dans cette version les reports 2022 ne sont pas intégrés. De même, les affectations des résultats 2022 n'y sont pas car elles seront prononcées après le vote des comptes administratifs.

Synthèse

Le budget primitif 2023 s'inscrit dans la prospective 2021/2026 avec des enjeux que sont :

Le respect de la projection du PPI¹ ramenée à 90 millions dans l'objectif d'utiliser au plus près, la capacité à investir, et de contrôler la capacité à emprunter compte tenu des conditions actuelles observées sur les marchés bancaires.

La maîtrise de l'épargne brute avec des évolutions contradictoires entre des recettes qui stagnent et un envol des dépenses de fonctionnement sur les matériaux, l'énergie et à présent sur les services.

En investissement, les réalisations de l'année 2023 traiteront de l'aménagement de pistes cyclables, de transition énergétique, du programme d'aide pour l'amélioration de l'habitat, de la poursuite du programme d'installation de colonnes semi-enterrées et de l'aménagement de la Croix Verte pour un total proposé de 16,3 millions d'euros de mesures nouvelles. Le remboursement de la dette représente 2,4 millions d'euros.

Les principales caractéristiques des recettes de fonctionnement 2023 sont la suppression de la CVAE et son remplacement par une quote-part de l'enveloppe de TVA nationale, le transfert de 1% de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties et un coefficient de revalorisation des bases de 3,5% poussé par l'inflation constatée en 2022 mais limitée par la loi de finances 2023.

Face à des recettes qui évoluent globalement peu, voire diminuent, la maîtrise des dépenses de fonctionnement est plus que jamais nécessaire. Le budget 2023 intègre les évolutions liées à l'augmentation des coûts et à la progression de la masse salariale (nouveaux postes, effets année pleine et évolution du coût moyen).

¹ Programme Pluriannuel d'Investissements : PPI

L'épargne brute (qui est une épargne brute prévisionnelle, donc généralement sous-estimée) reste à surveiller avec une valeur de 4,487 millions d'euros. Il faut se rappeler que l'encaissement de la taxe GEMAPI en fonctionnement implique que l'épargne brute finance 1,6 millions de dépenses d'investissement GEMAPI.

L'équilibre de ce budget primitif présenté avant affectation des résultats 2022 et avant reports affiche un recours à l'emprunt de 8,3 millions pour financer la réalisation de la totalité des 16,6 millions de dépenses d'équipement proposés.

Introduction

La structuration des budgets et des activités

Les activités et les compétences exercées par Grand Lac en 2023 sont traduites dans 6 budgets :

- un budget principal
- et 5 budgets annexes :
 - Assainissement,
 - Eau potable,
 - Ports,
 - Transports (réunissant les transports urbains et scolaires)
 - Camping de Chindrieux.

La lecture analytique

Outre la lecture budgétaire par chapitres (vote par chapitres), la lecture du budget est organisée par thématiques, celles-ci regroupant les différentes compétences de Grand Lac.

Ainsi, toutes les dépenses et recettes d'activité sont affectées à un SERVICE en FONCTIONNEMENT et un PROGRAMME/OPERATION en INVESTISSEMENT et ce quel que soit le budget.

L'élaboration du budget primitif 2023 de Grand Lac fait suite au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui a été présenté au conseil communautaire le 13 décembre 2022.

Le projet de budget sera soumis à l'avis de la commission des finances avant le vote par le conseil communautaire.

Le contexte de la prospective 2021-2026

Le budget 2023 a été construit dans le cadre de la prospective actualisée au printemps 2022. Cette prospective sera revue à la clôture des comptes 2022 afin de prendre en compte les impacts des réalisations 2022.

La prospective est un outil bâti à partir d'hypothèses de recettes et de dépenses et permet de déterminer la capacité à investir de Grand Lac, c'est-à-dire le volume des investissements qui seront produits sur la période, ainsi que le montant à emprunter. Des indicateurs d'analyse et de suivi sont calculés tels que l'épargne brute (moyenne 5,5 millions) et la capacité de désendettement (max 8 ans).

Le Programme Pluriannuel d'Investissements voté par le conseil communautaire en mai 2021 pour un montant de 96 millions a été révisé à l'automne 2022 avec une baisse de 6 millions d'euros.

Budgets Primitifs 2023

Le budget PRINCIPAL

I – Les équilibres du budget PRINCIPAL 2023

Le total équilibré des dépenses et des recettes de fonctionnement est proposé à 59 044 383 euros, soit au même niveau que les crédits ouverts en 2022 avec une baisse de 44 548 euros.

Les recettes réelles de fonctionnement sont proposées à 58 274 583 euros (+2,6%), dont seulement un tiers sont issues des services (33%) et deux tiers sont des recettes financières (67%). Les recettes des services sont constituées par les recettes de tarifs, les loyers et les subventions, mais aussi la TEOM² et la taxe GEMAPI³, par opposition aux recettes financières qui correspondent à la fiscalité et aux dotations.

Sur un total de 54 237 513 euros (+2%) de dépenses réelles de fonctionnement, les dépenses de services représentent les trois quarts (75%) avec 40 518 893 euros (+2%) et les dépenses financières, un quart (25%), soit 13 718 620 euros (+0,7%).

² TEOM = Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

³ GEMAPI = Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

L'épargne brute, qui mesure l'écart entre les recettes et les dépenses réelles, représente **4 487 069 euros**. Pour mémoire, l'épargne brute est une représentation de l'autofinancement de la collectivité. Elle peut varier entre le budget primitif et le compte administratif, car elle subit les écarts de réalisation en dépenses et en recettes. Au BP 2023, elle représente 8% des recettes réelles, mais 5% si l'on retraits la taxe GEMAPI. Par comparaison, l'épargne brute du BP 2022 avait été proposée à 3 990 665 euros. Sur le plan de la sécurité budgétaire, l'épargne brute doit être au moins égale au capital remboursé sur l'exercice (2 367 000 euros).

II – Le fonctionnement par grandes masses

1°/ Les recettes des services

Les **recettes des services** représentent 33% des recettes réelles avec **19 626 763 euros**. Dans ce montant sont compris les recettes ci-dessous :

- TEOM.....10 426 900
- RSEOM⁴..... 370 000
- Taxe de séjour 1 200 000
- Taxe GEMAPI 2 200 000

Les recettes des tarifs (chapitre 70) représentent ainsi 4 176 120 euros, avec 1 586 000 euros de remboursement de charges indirectes par les services opérationnels, avec 1 017 000 euros pour Aqualac (dont Aquapark 14%), 160 000 euros pour les plages et 590 500 euros de reventes de matières collectées en déchetteries.

Les loyers (bâtiments Lepic et Jotul) constituent 354 600 euros. La filière déchets affiche 985 000 euros d'aides relatives aux tris des déchets (Citeo, OCAD3E, Ecomobilier...).

Les subventions de fonctionnement sont évaluées à 1 651 763 euros avec 616 345 euros au titre de la mise en œuvre de la collecte des biodéchets.

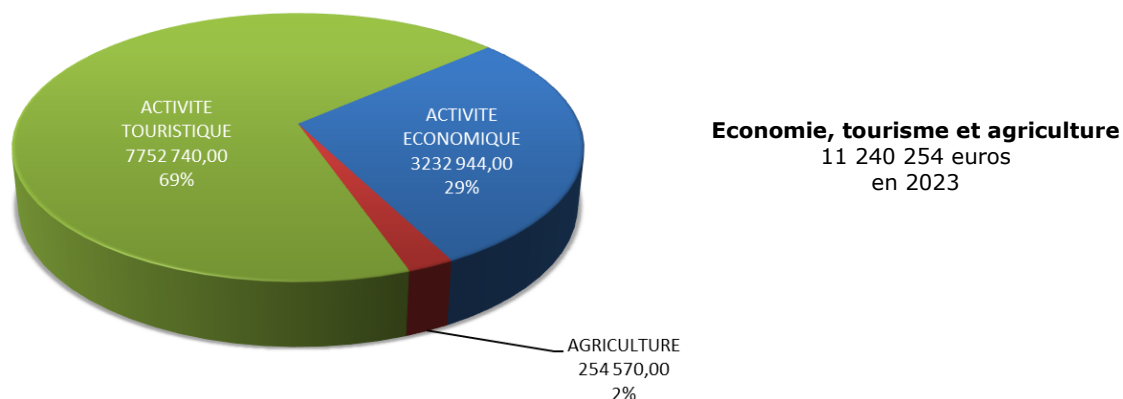
Les cessions d'actifs sont budgétées au chapitre 024 en investissement pour ne pas interférer avec l'épargne brute.

2°/ Les dépenses des services

⁴ RSEOM = Redevance Spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères

a - L'attractivité économique et touristique

La thématique « attractivité économique et touristique » totalise **11 240 254 euros** et 27% des dépenses des services :



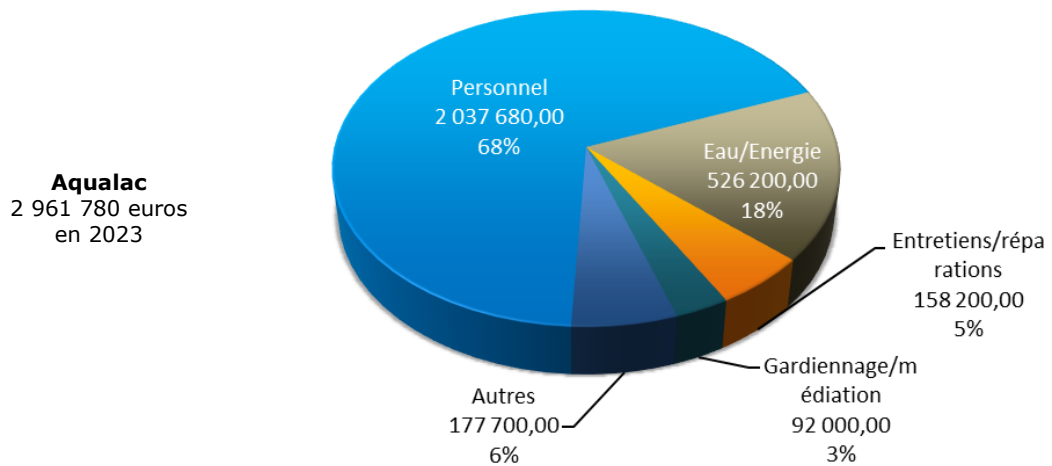
- les **actions économiques** pour **3 232 944 euros** (8% des dépenses des services) avec la participation au financement de CGLE pour 1 653 750 euros (-2%), les anciennes péréquations d'Hexapole et du Sypartec qui ont été cristallisées en 2017, l'entretien et la gestion des zones économiques, ainsi que l'action Citélabs.
- Le **soutien à l'activité agricole** pour un montant de **254 570 euros**, avec notamment l'animation foncière, les aides à l'acquisition foncière, la bourse foncière, les tests de cultures innovantes, les zones agricoles protégées, le programme alimentaire territorial (PAT), les subventions (service de remplacement, ...).
- Pour un total de **7 752 740 euros** (19% des dépenses de service), les **activités touristiques** comprennent notamment le fonctionnement d'Aqualac qui représente 2 961 780 euros. La progression des chiffres (+ 34%) correspond à la prise en compte de l'évolution des charges liées à l'énergie, des économies liées au système ONSÉN et à une fermeture du bassin extérieur entre le 1^{er} janvier 2023 et le 30 avril, puis du 1^{er} novembre au 31 décembre. Une modification de ces périodes de fermeture appellera une correction des prévisions inscrites sur les lignes d'énergie.

Les activités touristiques comprennent également l'entretien du plateau du Revard, celui des plages, l'entretien des rives, les actions touristiques.

Dans le cadre des discussions avec les satellites et en accord avec Grand Chambéry, la participation au Syndicat Mixte des Stations des Bauges a été arrêtée à 427 770 euros au lieu des 433 000 euros versés précédemment en tenant compte d'une demande de mesure d'économie de 2%. (*discussions en cours*)

La participation au fonctionnement de l'office de tourisme intercommunal (OTI) représente 1 617 000 euros avec la même application de cette mesure d'économie de 2%. La prise en charge totale de l'action de l'OTI représente 2 766 240 euros pour Grand Lac (frais bancaires et de plateforme compris), dont 1 200 000 euros de reversement de la taxe de séjour. Pour rappel, le montant admis comme niveau de référence (2019) de la recette de taxe de séjour est de 1 100 000 euros.

Aqualac propose une ventilation de ses dépenses illustrées par le graphe ci-dessous, pour une recette de 1 017 000 euros :



b - L'environnement et cadre de vie

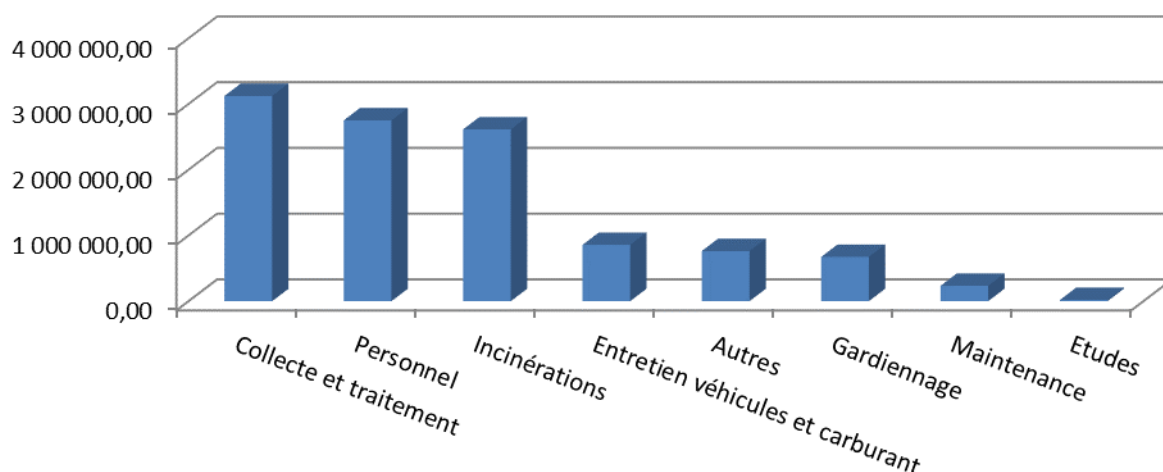
La thématique « Environnement et cadre de vie » totalise **16 124 653 euros** et 40% des dépenses des services.

La **filière déchets** représente les activités de déchetteries, de prévention et de sensibilisation, de la régie de collecte et des transferts, ainsi que les collectes spécifiques de traitement pour **11 022 011 euros** (+5%). L'évolution des charges fait intervenir l'augmentation des tarifs de Savoie Déchets sur le tri. Cette charge tient compte des coûts de traitement de Savoie Déchets avec un coût unitaire de la tonne incinérée à 125 euros (+5,49%) et un coût unitaire de la tonne triée à 200 euros (+11,11%).

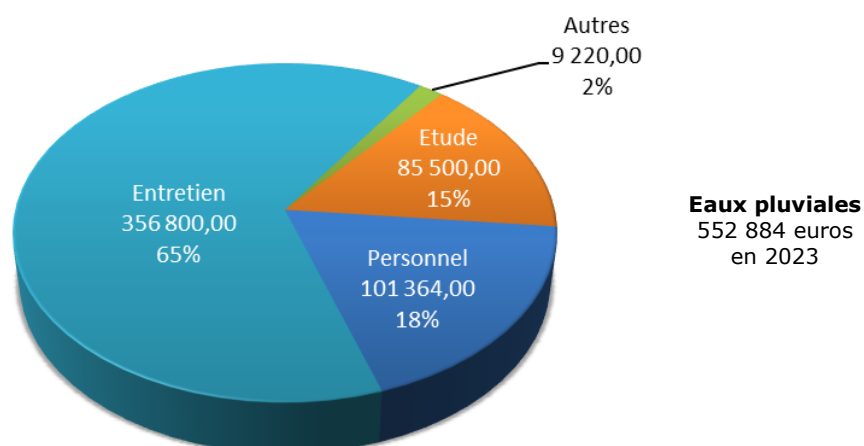
La mise en place de l'organisation relative à la collecte des biodéchets constitue de nouvelles dépenses exogènes financées sur les marges de Grand Lac. Le financement est assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et la redevance spéciale. Il faut noter que plus de 3/4 des dépenses de ce secteur (79%) sont constitués par les coûts d'incinération, les charges de collectes et de traitement, ainsi que les dépenses de personnel.

Valorisation des déchets

11 022 011 euros
en 2023



L'activité relevant de la compétence GEMAPI et Eaux pluviales est proposée à **1 313 947 euros** (-7%). Pour rappel, la compétence GEMAPI est déléguée depuis le 1^{er} janvier 2019 au CISALB. Les dépenses des eaux pluviales, quant à elles, sont constituées de dépenses d'entretien des réseaux (65%), de la poursuite de l'étude de zonage (15%) et de dépenses de personnel.



Les **autres dépenses liées à l'environnement et au cadre de vie** sont évaluées à **3 788 695 euros**, dont 3 238 260 euros concernent le financement du SDIS. Les dépenses prévues sur la transition énergétique représentent 550 435 euros.

Au total, dans la prévision budgétaire 2023, la transition énergétique représente 2,1% des dépenses des services :

Transition énergétique 2022 (fonctionnement)	
Projetée par le service 162	326 800
Déléguée tous services	583 365
Total dépenses 2023	873 645
Total recettes 2023	276 332

c - L'aménagement du territoire

La thématique « Aménagement du territoire » totalise **3 759 042 euros** et 9% des dépenses des services.

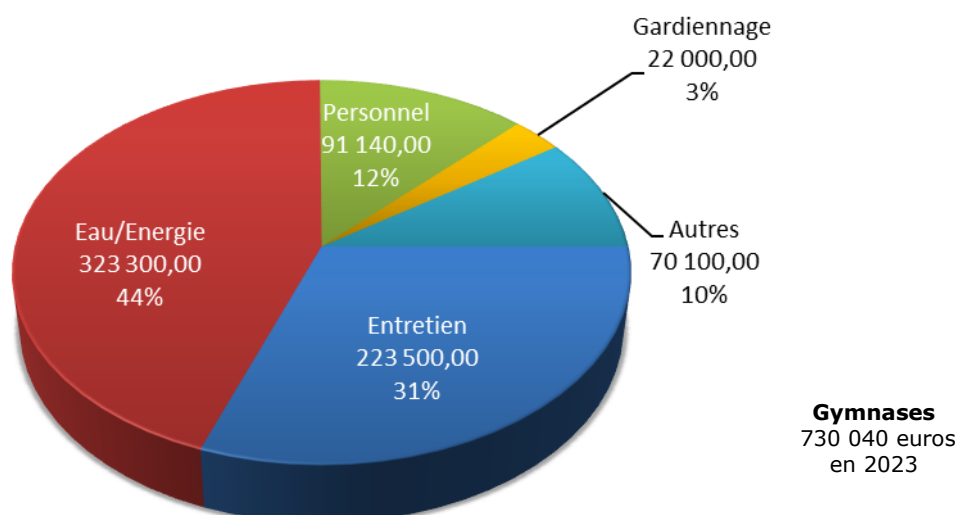
Le volet **urbanisme/habitat/foncier** est évalué à **1 796 350 euros** (+ 49%). L'urbanisme comprend les dépenses des services de l'urbanisme (230) et du service des autorisations d'urbanisme (2304), le PLUI⁵ et le RLPI et la participation à Métropole Savoie.

En termes d'**habitat**, le **PLH 2019-2025** est en cours de réalisation. A noter que les aides sont versées en investissement.

Outre la poursuite du Plan de Déplacement Urbains (PDU), les **actions de mobilités** avec **1 232 652 euros** comprennent la convention Ecomobilités, le fonctionnement de la vélostation, la maintenance de la station hydrogène,...

Les **équipements sportifs** totalisent **730 040 euros**. Les dépenses comprennent les charges de fonctionnement des gymnases avec la prise en compte de l'augmentation des dépenses d'énergies portant ce poste à 44% des dépenses d'exploitation des gymnases.

⁵ PLUI = Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



d – Les services administratifs

Les **services administratifs** représentent **9 394 944 euros** et comprennent les gens du voyage, la politique de la ville, la subvention au CIAS, les relais Grand Lac ainsi que le fonctionnement des bureaux, l’informatique et la communication.

Les mesures accordées dans le cadre de la **politique de la ville** sont dans la continuité des années précédentes sur les thématiques de l’éducation, le lien social, l’insertion, les activités culturelles, le sport, ... soit un total d’aides de 229 434 euros et un coût total du service de 496 564 euros.

La **rénovation urbaine** avec un coût de 82 208 euros est consacrée au programme de rénovation urbaine du quartier Marlioz à Aix-les-Bains.

La **subvention du CIAS**, est calculée comme suit :

- En considérant que la subvention finance à due proportion la masse salariale, soit 70%, un taux moyen de GVT de +1,5% est appliqué sur 70% de la subvention,
- En considérant que la subvention finance à due proportion les charges d’exploitation, soit 30%, un taux moyen d’inflation de +1,0% est appliqué,
- Les dépenses initiées par Grand Lac sont ajoutées par ailleurs ponctuellement à la subvention par principe de transparence.

La subvention actualisée en 2023 devient :

- 1 809 895 euros au titre de la subvention de base,
- 591 000 de contrepartie à la mise en place du calcul des charges indirectes sur le CIAS (principe de neutralisation dans la gestion du CIAS),
- 90 000 au titre du financement du PPI 2023 (ascenseur + mur de soutènement Orée du Bois, étude sur le devenir des Grillons)

- 200 000 de compensation éventuelle de résultat 2021 (incluse dans la prospective budgétaire),
- 147 220 de compensation de résultat antérieur à 2017 à verser pour la dernière année.

On obtiendrait une inscription de 2 643 115 au BP 2023 de Grand Lac, soit + 72 000 par rapport au BP 2022. Cette subvention sera versée de la manière suivante :

- 2 400 895 par douzièmes
- 90 000 en fonction des besoins d'investissement
- 147 220 en une fois
- un montant à définir dans la limite de 200 000 après le vote du CA 2022.

Les dépenses des **relais Grand Lac** sont stables à 250 900 euros.

d – Les dépenses de personnel

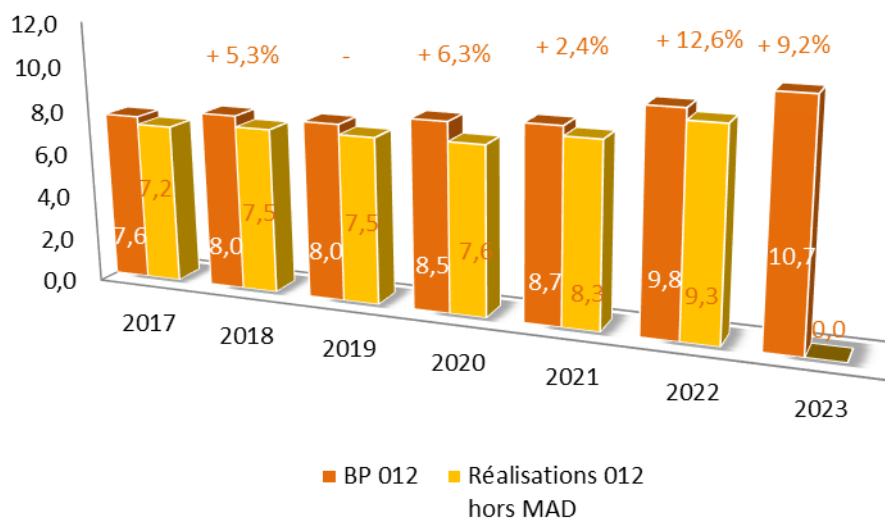
Les **dépenses de personnel** (non apparentes dans les tableaux annexés) représentent **10 704 247 euros**, soit 26% des dépenses des services et 19% des dépenses réelles de fonctionnement. Le volume global de la masse salariale est en progression de 8% par rapport aux crédits 2022 (+ 835 351 euros).

La masse salariale tient compte des recrutements de remplacements pour des absences de longue durée et de nouveaux postes à valider en lien avec la mise en œuvre de la collecte des biodéchets. Les incidences en année plein des arrivées 2022 sont également prises en compte.

La masse salariale du BP 2023 intègre également pour 592 000 euros l'augmentation du coût unitaire avec la progression du point indiciaire au 1^{er} juillet 2022, les primes (inflation, 30 euros, ...) et l'effet glissement/vieillesse/technicité (GVT).

Chapitre 012

(hors mises à disposition des communes)



(Chiffres en millions d'euros)

3°/ Les opérations financières

Les dépenses financières totalisent 13 718 620 euros tandis que les recettes financières (fiscalité et dotations pour l'essentiel) représentent 39 717 820 euros.

a - Les dépenses financières

La charge de la dette représente 275 000 euros, compte tenu de la dette en cours. La redevance concernant les recettes des paris hippiques est de 20 000 euros. Ce montant se retrouve également en recettes financières car il est intégralement reversé à la commune d'Aix-les-Bains qui conserve l'entretien de l'hippodrome.

Le calcul de l'attribution de compensation retraduit les différents rapports des CLECT⁶, pour un total de 9 280 000 euros.

Compte tenu du maintien de l'enveloppe nationale du FPIC à 1 milliard d'euros, mais par le jeu des répartitions, il semble prudent de majorer le montant dû par Grand Lac à 895 000 euros pour 2023, soit une évolution prévisionnelle de 3% du montant payé en 2022. Pour autant, la participation au FPIC du territoire semble diminuer chaque année et la part de Grand Lac au sein du territoire baisse également.

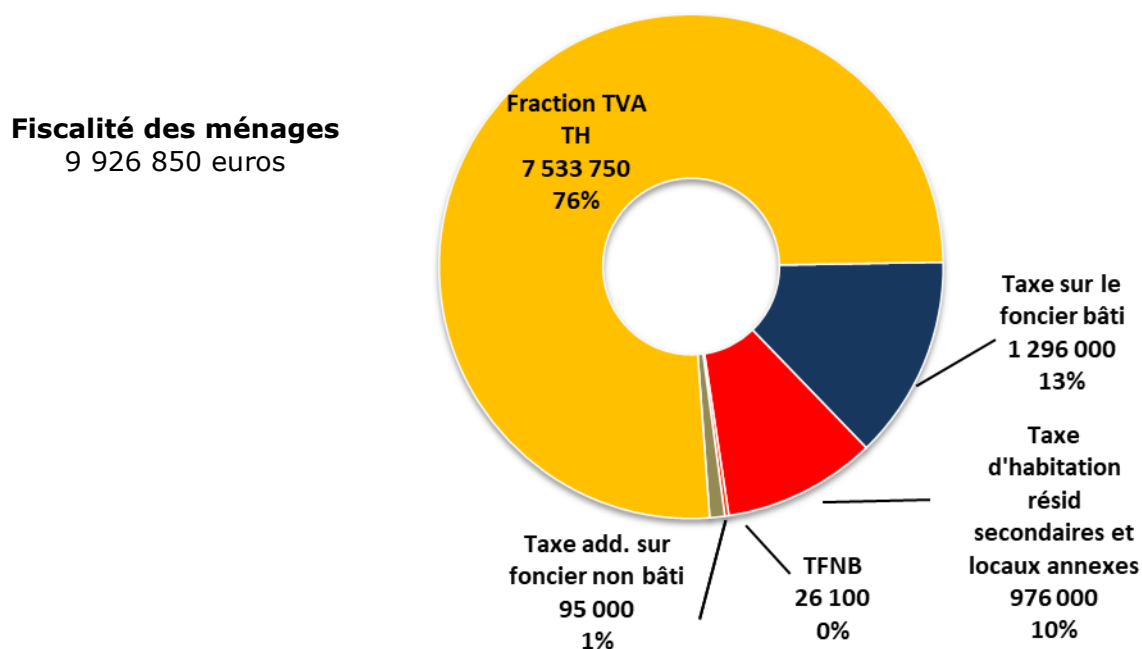
⁶ CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Les subventions aux budgets annexes totalisent 2 911 000 euros avec une forte progression de la subvention d'équilibre du budget des transports liée aux index d'actualisation du contrat de DSP (carburant et personnel) et à un changement de méthode de la comptabilisation des amortissements. La participation au financement des réseaux unitaires sur le budget assainissement est stable.

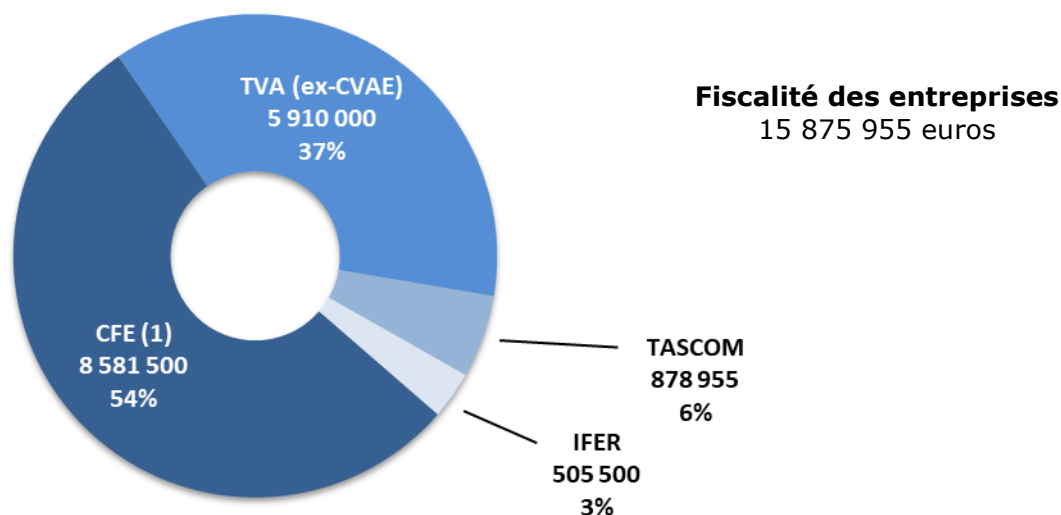
b - Les recettes financières

Les recettes financières hors taxes affectées se chiffrent à 39 097 820 euros.

Les recettes de la fiscalité 2023 sont estimées à 28 002 805 euros (fiscalité des entreprises + fiscalité des ménages + TVA nationale + GEMAPI).



En 2023, la fiscalité des ménages passe à 9 926 850 euros en intégrant la fraction de TVA remplaçant la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) qui passe de 0 à 1% pour un montant de 1,2 millions d'euros (hors évolution 2023 des bases fiscales). Le conseil communautaire du 13 décembre 2022 a voté le transfert de cette quote-part de fiscalité de la TEOM vers la TFB, ce qui globalement devrait se traduire pour le contribuable par une neutralité fiscale.



(1) CFE : Contribution Foncière Economique

(2) : CVAE Contribution à la Valeur Ajoutée des Entreprises

Le coefficient multiplicateur de la TASCOT est relevé de 1 à 1,05 en 2023.

Les autres taux fiscaux sont constants et les produits ont été calculés selon les progressions proposées au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2023, avec une actualisation des bases de 7% dans le cadre de l'évolution de la loi de finances 2023. La Contribution à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est supprimée et remplacée par une quote-part de TVA nationale sur une base de la moyenne des années 2020 à 2023, sans connaître les règles d'évolution de ce nouveau financement. Par ailleurs, cette moyenne inclut l'année 2022 avec une CVAE en creux de 450 000 euros, traduction de la perte d'activité des entreprises liée à la crise sanitaire en 2020.

Le recalcul de la DGF est identique à celui de 2022 avec un transfert entre ses deux composantes : une érosion de la dotation de compensation pour un transfert vers la dotation de groupement. La dotation de groupement est ainsi projetée à 2 470 295 euros et la dotation de compensation à 4 679 000 euros. Le total des dotations est proposé à 7 149 295 euros (-0,3%).

Les remboursements de charges par les budgets annexes et la filière déchets représentent 1 960 000 euros.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et la redevance spéciale totalisent 10 796 900 euros avec l'impact de la diminution du taux convergent de TEOM de 1% (voir plus haut paragraphe sur le transfert de TEOM vers la TFB).

III - L'investissement par grandes masses

Le budget de GRAND LAC est composé de trois thématiques principales qui sont l'attractivité économique et touristique, l'environnement et le cadre de vie, et l'aménagement du territoire. L'investissement des services administratifs reste accessoire.

Le budget 2023 est bâti sur la base du PPI 2021/2026 validé en mai 2021. Compte tenu du contexte de crise économique projeté en 2023, il est décidé de fixer un seuil pour les crédits d'investissement sur la base de la seule prévision 2023, soit 15 millions.

Après échanges avec les services et arbitrages, les dépenses d'équipement 2023 sont proposées à 16 596 018 euros de mesures nouvelles, auxquelles il faudra ajouter un montant de 2,2 millions euros au titre des reports 2022.

a - L'économie, l'agriculture et le tourisme

Ces compétences totalisent 4 514 988 euros de mesures nouvelles (23% des dépenses d'équipement) et 2 581 959 euros de financement (subventions et cessions).

Les **activités économiques** totalisent **203 688 euros** correspondant à la gestion des zones et au Multipôle. Sur le Multipôle, 800 000 euros sont projetés en recettes pour la cession de 2 lots.

Les **activités agricoles** avec une dépense de **245 000 euros** (soutien au matériel collectif, petits matériels jardins partagés, adhésion à une la centrale foncière du département, participation à la reconquête des terres agricoles, agroforesterie, ...). 65 800 euros de subventions sont attendus sur ces projets.

Le **développement touristique** totalise **4 066 301 euros**, comprenant les équipements d'Aqualac et sa couverture thermique, le démarrage du projet de la croix verte, les aménagements nord du lac, la fin de chantier de la grange du belvédère de la Chambotte, ... Ces projets seront financés à hauteur de 1 163 433 euros par subvention.

b - L'environnement et le cadre de vie

Ces compétences totalisent 5 921 000 euros de mesures nouvelles et 1 381 242 euros de recettes dont l'essentiel correspond à l'avance de l'ADEME sur les contrats chaleur.

La **filière déchets** représente **3 457 000 euros** et comprend la poursuite du programme d'équipement des colonnes enterrées, ainsi que le renouvellement du parc de camions.

Les investissements liés à la **GEMAPI/Eaux pluviales** sont proposés à hauteur de **1 489 749**. La GEMAPI, déléguée au CISALB devrait réaliser 1 020 000 euros de travaux de prévention. La programmation des investissements GEMAPI intervient dans le cadre du PAPI2 et permet de bénéficier de taux bonifiés de subventionnement. La projection des travaux des eaux pluviales est calée sur le PPI avec 425 000 euros.

La participation de Grand Lac à la construction du **Centre d'Incendie et de Secours** (CIS) de Grésy-sur-Aix, devraient être 487 000 euros, dont 211 000 euros au titre de la participation à la convention de financement. 276 000 euros sont projetés pour les opérations foncières (rachat auprès de CGLE et achat complémentaire). Le rachat auprès de CGLE sera neutralisé budgétairement puisque ces terrains ont été transférés en 2017 à CGLE avec les financements associés.

La compétence relative à la **transition énergétique** s'affiche pour un montant de 440 000 euros, dont 425 000 euros correspondent au financement de contrats chaleur. 320 800 euros sont également délégués et répartis entre les services. Sur ce dernier montant, 225 000 euros constituent les aides de la PTRE⁷.

Transition énergétique 2023 (investissement)	
Projetée par le service 162	440 000
Déléguée tous services	320 800
Total dépenses 2023	760 800
Total recettes 2023	1 360 000

⁷ PTRE = Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique

c - L'aménagement du territoire

Ces compétences totalisent 4 414 280 euros de mesures nouvelles et 629 432 euros de recettes.

Le volet **urbanisme/foncier/habitat** affiche un volume de **1 759 840 euros**, incluant des annuités des portages fonciers à rembourser à l'EPFL, les dépenses relatives aux PLUI, les études des zones AU, ainsi que les aides du PLH 2019/2025 et la mise en œuvre de la plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE).

Les **aménagements** de voiries représentent **60 000 euros**, correspondent à la participation au financement du projet PN18 de Viviers-du-lac.

Les actions de **mobilités** font apparaître **2 311 400 euros** sur l'aménagement de pistes cyclables, et de parkings relais. La participation à la sécurisation du parking de bus au collège Garibaldi, non réglée à ce jour, sera inscrite pour 290 000 euros en reports.

Les **équipements sportifs** des collèges totalisent **463 039 euros** avec la réfection du sol sportif des gymnases de Marlioz pour 80 000 euros et le financement d'une étude pour l'isolation du gymnase Garibaldi. Les investissements de remplacement et la rénovation des autres gymnases (récurrent annuel) sont également inscrits à ce niveau.

d - Les services généraux

D'un montant de **1 701 000 euros**, l'investissement des **services généraux** comprend les renouvellements de matériels, les travaux du siège, le réaménagement du site Lopic, les fonds de concours aux communes. 663 448 euros sont attendus en recettes avec le versement de la subvention concernant les travaux d'aménagement de l'aire des gens du voyage d'Entrelacs réalisés en 2022.

IV – En synthèse

Le différentiel entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement fait apparaître **l'épargne brute** pour un montant de **4 487 069 euros**. Le remboursement de la dette chiffrée à 2 367 000 euros est ainsi assuré. Les dépenses d'équipement évaluées à 16 596 017 euros de mesures nouvelles et 2,2 millions de reports. Le financement sera assuré par le FCTVA (590 000 euros), les subventions (3 096 181 euros) et les cessions (800 000 euros).

Pour atteindre **l'équilibre du budget** avant reports, le besoin de financement avant affectation des résultats 2022, est projeté avec l'affichage d'une ligne d'emprunts de **8 362 767 euros**. Une consultation bancaire préalable au vote du budget primitif doit permettre de vérifier la capacité de Grand Lac à emprunter sur 2023.

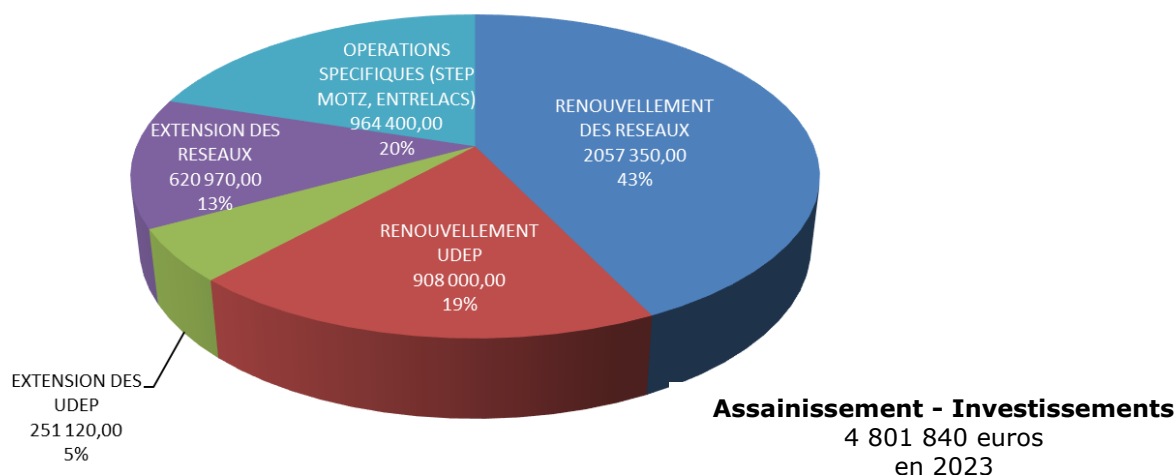
Le budget ASSAINISSEMENT

Le total équilibré des dépenses et des recettes de fonctionnement est proposé à 9 507 905 euros.

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 7 174 397 euros avec une progression de 804 501 euros (+13%). Ce montant permet le fonctionnement des usines de dépollution (UDEP), ainsi que l'entretien des réseaux et l'assainissement non collectif. La courbe d'évolution des dépenses concernant le fonctionnement des UDEP, observée depuis 2021, se confirme et progresse plus rapidement que prévue. Elle traduit une augmentation de la charge traitée par les UDEP avec un impact sur les postes de dépenses concernés (énergies, produits de traitements, traitement des boues, ...). Ces postes sont concernés directement par des augmentations de tarifs pour différents motifs : inflation des tarifs de l'électricité, pénurie des produits de traitement sur un marché à faible concurrence, incinération obligatoire des boues conséquence de la crise sanitaire. En contrepartie, les recettes sont inscrites pour 8 517 115 euros avec une évolution de seulement 3% (redevance des usagers pour 5 760 000, participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) pour 1 300 000, redevance perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau (modernisation des réseaux de collecte)). Les primes d'épuration ne représentent plus que 50 000 euros.

Le différentiel entre les recettes réelles et les dépenses réelles fait apparaître **l'épargne brute** pour un montant de **1 342 718 euros**. Ce montant permet de rembourser le capital de la dette chiffré à 242 000 euros.

Les dépenses d'équipement (renouvellement et extensions des réseaux, systèmes d'assainissement d'Entrelacs, Eco-Hameau, renouvellement des équipements des UDEP, ...) sont évaluées à 4 801 840 euros, hors reports 2022 estimés à 1 002 597 euros. Le montant des investissements a été minoré suite à l'arbitrage afin de prendre en compte la baisse de l'épargne brute (liée à l'augmentation des dépenses de fonctionnement). L'actualisation de la prospective au printemps 2022 devra permettre de confirmer ou de faire évoluer le montant des dépenses d'équipement.



L'équilibre du budget, avant reports, est atteint avec l'affichage d'une ligne d'emprunts de **3 701 122 euros**.

En synthèse, la proposition budgétaire 2023 a besoin d'être confirmée par une actualisation de la prospective (dernière mise à jour en 2022) pour intégrer les évolutions des dépenses de fonctionnement des comptes administratifs 2022 et 2023.

Le budget EAU POTABLE

Le total équilibré des dépenses et des recettes de fonctionnement est proposé à 8 853 046 euros.

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 6 374 580 euros. Ce montant permet le fonctionnement des services de l'eau (régie, prestations, délégations). Les recettes relevant de l'eau potable (redevance des usagers, redevances perçues pour le compte de l'agence de l'eau) sont évaluées à 8 525 680 euros.

Le différentiel entre les recettes réelles (tarification à l'utilisateur) et les dépenses réelles (exploitation) fait apparaître **l'épargne brute** pour un montant de **2 151 100 euros**. L'autofinancement ainsi dégagé permet de rembourser le capital de la dette pour un montant de 595 000 euros.

Les dépenses d'équipement sont évaluées à 7 942 500 euros de mesures nouvelles auxquels il faut ajouter 619 425 euros de reports : renouvellement et renforcement des réseaux, barreau est, ...

L'équilibre du budget, avant reports, est atteint avec l'affichage d'une ligne d'emprunts de **6 386 400 euros**.

En synthèse, les inscriptions de dépenses et les financements sont conformes à la prospective actualisée en 2022.

Le budget des PORTS

Le total équilibré des dépenses et des recettes de fonctionnement est proposé à 2 479 249 euros.

Le différentiel entre les recettes réelles (redevances) et les dépenses réelles (exploitation, personnel, taxes et impositions) fait apparaître **l'épargne brute** pour un montant de **371 835 euros**. Ce montant permet de rembourser la dette chiffrée à 59 000 euros. Les dépenses d'équipement (travaux de réaménagement et de confortement, études concernant la réhabilitation du port des 4 chemins) sont évaluées à 1 030 000 euros de mesures nouvelles, auxquels il faut ajouter 74 581 euros de reports.

L'équilibre du budget, hors reports, est atteint avec l'affichage d'une ligne d'emprunts de **547 165 euros**.

Le budget des TRANSPORTS

Le total équilibré des dépenses et des recettes de fonctionnement est proposé à 8 578 612 euros.

La nouvelle DSP⁸ qui a démarré le 1^{er} janvier 2022 comprend les prestations de transports scolaires depuis la rentrée 2022. Elle a été accompagnée financièrement par l'augmentation du versement mobilités au 1^{er} janvier 2022.

Les dépenses réelles totalisent 7 593 127 euros avec une augmentation du coût des prestations indexées sur les évolutions du coût des carburants et celui de la main d'œuvre.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la M43 au 1^{er} janvier 2022 induit l'amortissement du dépôt de bus avec un rattrapage sur 20 ans. L'augmentation des recettes d'ordre sera neutralisée budgétairement mais pénalise l'équilibre de la section de fonctionnement.

En recettes, le financement du budget transports repose sur le triptyque :

- Versement mobilités (VM) : 4,1 millions
- Dotation Globale Décentralisée (DGD) : 1,4 millions
- subvention d'équilibre du budget principal : 2,5 millions

⁸ DSP : Délégation de Service Public

La subvention d'équilibre doit être augmentée provisoirement de 500 000 euros sur 2023. Sa moyenne sur la durée restante du contrat passerait de 1,9 millions à 2,2 millions au regard des éléments actuellement connus).

Le différentiel entre les recettes réelles (versement transport, dotation globale décentralisée, subvention d'équilibre) et les dépenses réelles (Délégation de service public, divers lignes) fait apparaître **une épargne brute** pour un montant de **980 385 euros**.

Ce montant permet de rembourser la dette chiffrée à 368 000 euros. Les dépenses d'équipement évaluées à 981 780 euros de mesures nouvelles et 12 250 euros de reports.

L'équilibre du budget, avant reports, est atteint avec l'affichage d'une ligne d'emprunts de **369 395 euros**.

Le budget du CAMPING

Le total équilibré des dépenses et des recettes de fonctionnement est proposé à 518 015 euros. Il est projeté de restituer le camping des peupliers à la commune de Chindrieux sur l'exercice 2023.

Le budget 2023 comportera donc des inscriptions de reconduction pour amorcer les premiers mois de l'année et préparer le début de saison, mais également des écritures de solde de la gestion par Grand Lac.

Il n'y a aucune inscription en investissement.

Les satellites et services extérieurs

Grand Lac participe au financement de structures extérieures pour un montant total de 6 486 750 euros, ce qui représente 16% des dépenses de fonctionnement des services du budget principal :

- CGLE : 1 653 750 euros
- OTI : 1 650 000 euros,
- CIAS : 2 644 000 euros,
- Syndicat Mixte des Stations des Bauges (ex-Savoie Grand Revard) : 249 000 euros,
- CISALB (hors GEMAPI) : 194 000 euros (fonctionnement + investissement),
- Métropole Savoie : 141 000 euros,

Un compte-rendu annuel d'activités est demandé à ces services extérieurs.

Fin de la note